

MODIFICATION N° 1

datée du 17 janvier 2025

apportée au prospectus daté du 23 août 2024

(le « prospectus »)

à l'égard des parts de série L de chacun des :

FNB Fidelity Simplifié – Actions (FEQT)

FNB Fidelity Simplifié – Équilibre (FBAL)

FNB Fidelity Simplifié – Croissance (FGRO)

FNB Fidelity Simplifié – Conservateur (FCNS)

FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD} (FBTC/FBTC.U)

(les « FNB Fidelity »)

Le prospectus est modifié afin de faire ce qui suit :

- a) mettre à jour l'information sur la répartition stratégique approximative, sur les frais de gestion indirects et sur l'information relative aux indices de référence, selon le cas, des FNB Fidelity Simplifié – Actions, FNB Fidelity Simplifié – Équilibre, FNB Fidelity Simplifié – Croissance et FNB Fidelity Simplifié – Conservateur (collectivement, les « **FNB Fidelity Simplifié** »), à compter du 28 janvier 2025 ou autour de cette date;
- b) mettre à jour les lignes directrices en matière de rééquilibrage des FNB Fidelity Simplifié, à compter du 17 janvier 2025;
- c) réduire les frais de gestion du FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}, à compter du 13 janvier 2025; et
- d) refléter les changements de renseignements au tableau des administrateurs et membres de la haute direction du gestionnaire des FNB Fidelity, à compter du 17 janvier 2025.

L'ensemble des expressions utilisées qui ne sont par ailleurs pas définies dans la présente modification n° 1 s'entendent au sens qui leur est respectivement attribué dans le prospectus.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS

Les modifications techniques devant être apportées au prospectus pour rendre compte de ces modifications sont présentées ci-après :

1. SOMMAIRE DU PROSPECTUS

- a) Dans les stratégies de placement de chacun des quatre FNB Fidelity Simplifié figurant aux pages 16 à 18, la phrase « De plus, si le portefeuille s'écarte de plus de 5 % de sa composition

neutre entre les rééquilibrages annuels, il sera également rééquilibré.» est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« De plus, si le portefeuille s'écarte de plus de 5 % de sa composition neutre entre les rééquilibrages annuels, il sera également rééquilibré. Dans le cas de la répartition du FNB Fidelity aux cryptomonnaies, si la pondération du portefeuille dépasse le double de sa pondération neutre, la répartition sera ramenée à sa pondération neutre et tout produit fera l'objet d'une nouvelle répartition aux autres FNB Fidelity sous-jacents selon leur répartition stratégique approximative. »

- b) Les frais de gestion et les frais indirects approximatifs des FNB Fidelity ci-dessous, selon le cas, figurant à l'intertitre « Frais payables par les FNB Fidelity » à la rubrique « Sommaire des frais » à la page 35, sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

FNB Fidelity	Frais de gestion (taux annuel)
FNB Fidelity Simplifié – Équilibre	0,37 % de la valeur liquidative*
FNB Fidelity Avantage Bitcoin ^{MD}	0,32 % de la valeur liquidative

FNB Fidelity Simplifié	Frais indirects approximatifs
FNB Fidelity Simplifié – Équilibre	0,37 %

2. STRATÉGIES DE PLACEMENT

- a) Dans les stratégies de placement de chacun des quatre FNB Fidelity figurant au sous-paragraphe intitulé « Stratégies de placement des FNB Fidelity à gestion active », figurant à partir de la page 55 jusqu'à la page 67, la phrase « De plus, si le portefeuille s'écarte de plus de 5 % de sa composition neutre entre les rééquilibrages annuels, il sera également rééquilibré. » est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« De plus, si le portefeuille s'écarte de plus de 5 % de sa composition neutre entre les rééquilibrages annuels, il sera également rééquilibré. Dans le cas de la répartition du FNB Fidelity aux cryptomonnaies, si la pondération du portefeuille dépasse le double de sa pondération neutre, la répartition sera ramenée à sa pondération neutre et tout produit fera l'objet d'une nouvelle répartition aux autres FNB Fidelity sous-jacents selon leur répartition stratégique approximative. »

- b) Le tableau figurant à l'intertitre « Les FNB Fidelity sous-jacents des FNB Fidelity d'actions régionales et des FNB Fidelity Simplifié » du sous-paragraphe intitulé « Stratégies de placement des FNB Fidelity à gestion active » aux pages 67 et 68 est supprimé et remplacé par ce qui suit :

	Frais de gestion	Frais d'administration	Répartition stratégique approximative						
			(Symbole boursier)						
			FCAM	FCCA	FCIN	FBAL	FGRO	FEQT	FCNS
FNB Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité	0,35 %	–	–	25 %	–	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %

	Frais de gestion	Frais d'administration	Répartition stratégique approximative						
			(Symbole boursier)						
			FCAM	FCCA	FCIN	FBAL	FGRO	FEQT	FCNS
FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité	0,35 %	–	25 %	–	–	7,16 %	10,06 %	11,81 %	4,83 %
FNB Fidelity Actions internationales à faible volatilité	0,45 %	–	–	–	25 %	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %
FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité	0,35 %	–	–	25 %	–	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %
FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité	0,35 %	–	25 %	–	–	7,16 %	10,06 %	11,81 %	4,83 %
FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité	0,45 %	–	–	–	25 %	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %
FNB Fidelity Valeur Canada	0,35 %	–	–	25 %	–	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %
FNB Fidelity Valeur Amérique	0,35 %	–	25 %	–	–	7,16 %	10,06 %	11,81 %	4,83 %
FNB Fidelity Valeur internationale	0,45 %	–	–	–	25 %	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %
FNB Fidelity Momentum Canada	0,35 %	–	–	25 %	–	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %
FNB Fidelity Momentum Amérique	0,35 %	–	25 %	–	–	7,16 %	10,06 %	11,81 %	4,83 %
FNB Fidelity Momentum international	0,45 %	–	–	–	25 %	3,58 %	5,03 %	5,91 %	2,41 %
FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique	0,25 %	–	–	–	–	27,44 %	10,19 %	–	41,58 %
FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus	0,50 %	–	–	–	–	4,90 %	1,82 %	–	7,43 %
FNB Fidelity Avantage Bitcoin ^{MD}	0,32 %	–	–	–	–	2,00 %	3,00 %	3,00 %	1,00 %
Fonds Fidelity Potentiel mondial – série FNB	0,85 %	0,19 %	–	–	–	1,50 %	2,00 %	2,50 %	1,00 %
Fonds Fidelity Revenu absolu – série FNB	0,55 %	0,075 %	–	–	–	4,90 %	1,82 %	–	7,43 %
FNB Fidelity Obligations américaines de base	0,30 %	–	–	–	–	1,96 %	0,73 %	–	2,97 %

3. FRAIS ET CHARGES

Les frais de gestion et les frais indirects approximatifs des FNB Fidelity ci-dessous, selon le cas, figurant à l'intertitre « Frais payables par les FNB Fidelity » aux pages 85 et 86, sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

FNB Fidelity	Frais de gestion (taux annuel)
FNB Fidelity Simplifié – Équilibre	0,37 % de la valeur liquidative*
FNB Fidelity Avantage Bitcoin ^{MD}	0,32 % de la valeur liquidative

FNB Fidelity Simplifié	Frais indirects approximatifs
FNB Fidelity Simplifié – Équilibre	0,37 %

4. MÉTHODE DE CLASSIFICATION DU RISQUE

a) Les indices de référence des FNB Fidelity ci-dessous, figurant à partir de la page 118, sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

FNB Fidelity	Niveau de risque	Indice de référence
FNB Fidelity Simplifié – Équilibre	Faible à moyen	Indice composé S&P/TSX – à 14,33 % Indice Russell 1000 – à 28,65 % Indice MSCI EAEO – à 14,33 % Indice des obligations universelles FTSE Canada – à 27,44 % Indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA) – à 4,90 % Indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (couvert en \$ CA) – à 6,86 % Indice CMBI Bitcoin – à 2,00 % Indice MSCI Monde tous pays des actions à petite capitalisation – à 1,50 %
FNB Fidelity Simplifié – Croissance	Moyen	Indice composé S&P/TSX – à 20,11 % Indice Russell 1000 – à 40,23 % Indice MSCI EAEO – à 20,11 % Indice des obligations universelles FTSE Canada – à 10,19 %

FNB Fidelity	Niveau de risque	Indice de référence
		Indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA) – à 1,82 % Indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (couvert en \$ CA) – à 2,55 % Indice CMBI Bitcoin – à 3,00 % Indice MSCI Monde tous pays des actions à petite capitalisation – à 2,00 %
FNB Fidelity Simplifié – Conservateur	Faible à moyen	Indice composé S&P/TSX – à 9,65 % Indice Russell 1000 – à 19,30 % Indice MSCI EAEO – à 9,65 % Indice des obligations universelles FTSE Canada – à 41,58 % Indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA) – à 7,43 % Indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (couvert en \$ CA) – à 10,40 % Indice CMBI Bitcoin – à 1,00 % Indice MSCI Monde tous pays des actions à petite capitalisation – à 1,00 %

b) La définition d'indice de référence suivante est ajoutée au tableau qui suit, figurant à partir de la page 120 :

Indice de référence	Description de l'indice de référence
Indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (couvert en \$ CA)	L'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond (couvert en \$ CA) s'entend d'un indice non géré, pondéré en fonction de la valeur marchande qui regroupe des titres de créance imposables à taux fixe de qualité, dont des titres d'État et de sociétés, des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires, comportant une échéance d'au moins un an, couverts par rapport au dollar canadien.

5. MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FNB FIDELITY

Le tableau des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire des FNB Fidelity et la note figurant au bas du tableau aux pages 156 et 157 sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

Nom et ville de résidence	Poste auprès du gestionnaire	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Kevin Barber Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Service à la clientèle	Vice-président principal, Service à la clientèle. Auparavant, vice-président principal, Gestion du risque et trésorier des fonds, vice-président principal et directeur d'affaires, Ventes et services institutionnels et vice-président, Distribution, Produits et marketing.
Michael Barnett Toronto (Ontario)	Vice-président directeur, Service institutionnel	Vice-président directeur, Service institutionnel.
W. Sian Burgess Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale, Surveillance des fonds, et secrétaire	Vice-présidente principale, Surveillance des fonds, et secrétaire. Auparavant, également chef de la conformité, chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et chef de la protection des renseignements personnels.
David Bushnell East York (Ontario)	Vice-président principal, Distribution aux conseillers et administrateur	Vice-président principal, Distribution aux conseillers. Auparavant, vice-président principal, Marketing et vice-président, Ventes régionales.
Kelly Creelman Coldwater (Ontario)	Vice-présidente principale, Produits et marketing et administratrice	Vice-présidente principale, Produits et marketing. Auparavant, vice-présidente principale, Produits et vice-présidente, Produits et solutions aux particuliers.
Peter Eccleton Toronto (Ontario)	Administrateur	Conseiller indépendant. Auparavant, associé, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Diana Godfrey Burlington (Ontario)	Vice-présidente principale, Ressources humaines	Vice-présidente principale, Ressources humaines. Auparavant, vice-présidente, Ressources humaines.
John E. Hall Toronto (Ontario)	Administrateur	Conseiller indépendant. Auparavant, associé, Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Mitzie Hunter Toronto (Ontario)	Administratrice	Présidente et directrice générale, Fondation canadienne des femmes. Auparavant, membre du parlement de la province de l'Ontario.
Andrew Marchese Burlington (Ontario)	Chef des placements et administrateur	Chef des placements.
Russell Kaunds Oakville (Ontario)	Chef des technologies et administrateur	Chef des technologies. Auparavant, vice-président, Services d'infrastructure.
Jason Louie Richmond Hill (Ontario)	Chef des finances, Fidelity Canada et administrateur	Chef des finances, Fidelity Canada. Auparavant, vice-président, Finance de l'entreprise.

Nom et ville de résidence	Poste auprès du gestionnaire	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Barry Myers Toronto (Ontario)	Administrateur	Conseiller indépendant. Auparavant, associé, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bradley Prince Burlington (Ontario)	Vice-président, chef de la conformité, Gestionnaire des fonds et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent	Vice-président, chef de la conformité, Gestionnaire des fonds et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent. Auparavant, vice-président, Conformité et Gestion du risque.
Andrew Pringle Toronto (Ontario)	Administrateur	Directeur et président du conseil, RP Investment Advisors LP / la société en commandite Conseillers en placements RP.
Robert Strickland Toronto (Ontario)	Président, chef de la direction, personne désignée responsable et administrateur	Président et chef de la direction.
Don Wilkinson Mississauga (Ontario)	Administrateur	Conseiller indépendant. Auparavant, associé, Deloitte Canada.

DROITS DE RÉOLUTION DU SOUSCRIPTEUR OU DE L'ACQUÉREUR DES SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres d'un fonds négocié en bourse. Dans plusieurs provinces et territoires du Canada, la législation en valeurs mobilières permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts, si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fautive ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus.

Le gestionnaire a obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme au prospectus. En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de parts du FNB Fidelity ne pourra invoquer l'inclusion d'une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus ou toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation du preneur ferme.

Pour obtenir plus d'information concernant les droits qui leur sont conférés, les souscripteurs ou acquéreurs se reporteront aux dispositions pertinentes de la législation en valeurs mobilières et aux décisions mentionnées précédemment et consulteront éventuellement un avocat.

**ATTESTATION DES FNB FIDELITY ET DU FIDUCIAIRE, DU GESTIONNAIRE
ET DU PROMOTEUR**

Le 17 janvier 2025

Le prospectus daté du 23 août 2024, dans sa version modifiée par la présente modification n° 1 datée du 17 janvier 2025, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus daté du 23 août 2024, dans sa version modifiée par la présente modification n° 1 datée du 17 janvier 2025, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada.

FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des FNB Fidelity

(signé) « Robert Lloyd Strickland »

ROBERT LLOYD STRICKLAND

Chef de la direction
Fidelity Investments Canada s.r.i.

(signé) « Jason Louie »

JASON LOUIE

Chef des finances, Fidelity Canada
Fidelity Investments Canada s.r.i.

Au nom du conseil d'administration de Fidelity Investments Canada s.r.i.

(signé) « Barry Myers »

BARRY MYERS

Administrateur

(signé) « Russell Kaunds »

RUSSELL KAUNDS

Administrateur

FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
en sa qualité de promoteur des FNB Fidelity

(signé) « Robert Lloyd Strickland »

ROBERT LLOYD STRICKLAND

Chef de la direction
Fidelity Investments Canada s.r.i.